

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2016

L'An deux mille seize

Le Six Octobre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2016

PRESENTS : FROMENT R., PIGNON M., ROBIN A., MAROUSSIE G., BOURNEL P., BOBINEAU P., MASSIOT J., ARCHAMBAUD M., CHARLÉ L., MIUS S., FAUCHER M.

ABSENTS : GROLLEAU D., GONIOT C., SEGUI H. (excusés)

Secrétaire de séance : Mr BOBINEAU Patrice

Pouvoir de Mr GROLLEAU Denis à Mme FAUCHER Marie

Pouvoir de Mr GONIOT Christophe à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mme SEGUI Hélène à Mr BOURNEL Paul

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 9 Septembre 2016
- Arrêt du Projet du PLU
- Droit Commun (Conseil Communautaire)
- Proposition implantation Armoire fibre Optique
- Validation Plan de la Commune pour impression
- Heures Complémentaires
- Remplacement du Personnel Communal
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de modifier l'ordre du jour en supprimant :

- Proposition implantation fibre optique

Et en rajoutant :

- Transformation d'un logement communal en salle de classe.

Dernier compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Arrête le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération
- Arrête le zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente délibération
- Par Vote à Mains levées :
7 Voix pour, 5 abstentions, 2 voix contre, décide :
 - ✓ D'APPLIQUER la répartition de droit commun ;
 - ✓ D'APPROUVER la répartition du nombre de conseillers communautaires de la communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays né de la Mer, de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin, de la Communauté de

communes du Pays Mareuillais, de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine, par commune à compter du 1^{er} janvier 2017.

- Approuve le plan de la commune à éditer et le blason communal
- Accepte le paiement de 30 heures complémentaires à Mme RINGEARD Michelle
- Décide d'employer Mme PICORON Danielle et Mme ROUX Nathalie afin de remplacer le personnel communal à l'École Publique en cas de besoin
- Donne l'autorisation au Maire de transformer le logement communal au 1^{er} étage au 2, Rue des Têteaux en salle de classe de 18 élèves.

Questions diverses :

- Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite aux attentats commis ces derniers mois, de nouveaux dispositifs de sécurité vont être nécessaires, notamment à l'École Publique : Mise en place d'un système d'alarme visuel. Monsieur Le Maire précise que des demandes de devis sont en cours et qu'une demande de subvention sera ensuite envoyée à la Direction de l'inspection Académique.
- La parole est donnée à Monsieur MAROUSSIE Gérard Président de la Commission communale des Fêtes : Monsieur MAROUSSIE Gérard dresse le bilan du 14 Juillet 2016 qui a eu lieu cette année sur la Commune de Puyravault. Monsieur MAROUSSIE rappelle que les dépenses et recettes étaient partagées par moitié entre les deux communes. Le bilan a été dressé, un solde négatif de 565.15 à répartir à part égale entre les deux communes est demandé. La commune de Ste Radegonde-des-Noyers devra verser la somme de 282.57 euros à la commune de Puyravault.
- Monsieur MAROUSSIE Gérard nous informe également qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque et a demandé à ce que l'Amicale envoie un compte rendu de l'Assemblée Générale à la Mairie.
- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Madame La Présidente de L'Amicale Laïque, demandant la gratuité de la Salle des Fêtes pour les 14 et 15 Octobre 2016. La gratuité est accordée par 13 voix pour et 1 voix contre.
- La commission de la liste électorale se réunira le 24 octobre 2016 à 9 h 30 à la Mairie, pour la révision de la liste électorale.
- Le rapport d'activité 2015 du Sydev est consultable en Mairie.
- Les travaux de rénovation du Presbytère (poutre centrale changée) sont terminés.
- Les travaux du Cimetière sont en cours : Création d'une deuxième entrée avec un portail sur le côté (parking Rue des Têteaux donnant sur la Croix à l'intérieur du cimetière).
- Taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), nouvel impôt :

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la taxe GEMAPI (taxe obligatoire au 1^{er} janvier 2018) a été votée par la Communauté des Isles du Marais Poitevin par seize voix pour et trois voix contre) lors du conseil communautaire exceptionnel du Jeudi 29 septembre 2016. Décision déjà votée quelques mois auparavant mais annulée par La Préfecture.

Cette taxe sera applicable dès le 1^{er} janvier 2017 aux habitants de la Communauté de communes des Isles du Marais Poitevin. Monsieur Le Maire déplore cette décision car la Communauté de Communes des isles du Marais Poitevin fusionne au 1^{er} Janvier 2017 avec les trois communautés de communes suivantes : Communauté de Communes du Pays Mareuillais, Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine et Communauté de Communes du Pays né de la Mer.

Ces trois communautés de Communes n'ont pas voté la taxe GEMAPI, il en résulte que seul, les habitants de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin seront grevés de cet impôt supplémentaire en 2017.